



Secrétariat Général  
N° tél. : 01.69.49.76.31  
N/Réf. : NDA/LD/CD

DECISION N° 98/113

**OBJET :** Convention de prestations de service relative à l'organisation de la Fête de la Musique le 21 juin 1998, conclue avec l'Association SI' LAB

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération du conseil municipal de la commune d'Yerres en date du 29 juin 1995 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122-20 du code des communes,

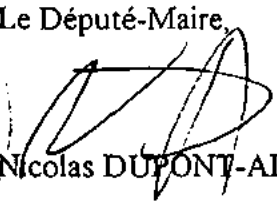
CONSIDERANT que la Ville d'Yerres organise, dans le cadre de la Fête de la Musique le 21 juin 1998, une animation musicale sur le parking du stade Léo Lagrange de 14 H à 20 H,

CONSIDERANT qu'à cet effet elle sollicite le concours de l'Association SI' LAB,

DECIDE

DE signer avec ladite association une convention relative à la programmation artistique des prestations des musiciens qui se produiront dans le cadre de cette manifestation.

Fait à Yerres, le 17 juin 1998

Le Député-Maire  
  
Nicolas DUPONT-AIGNAN

